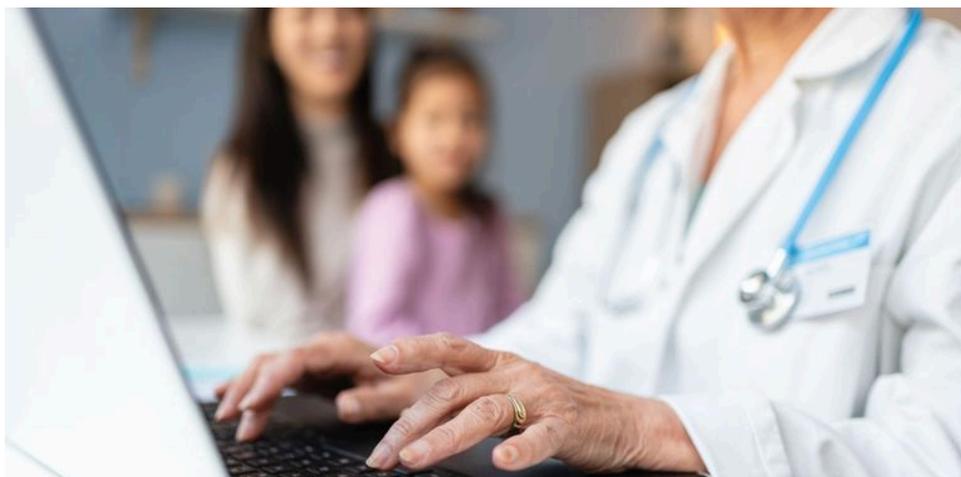


## Accéder aux données médicales de votre enfant, la galère: un accord devrait améliorer la situation...



FIL ACTU INFO ÉLECTIONS SPORT RÉGIONS CULTURE ENVIRONNEMENT BIEN-ÊTRE TECH VIE PRATIQUE

Accueil Info **SANTÉ**

PARTAGER



Écouter l'article

**À** la rentrée, dans le cadre scolaire, pour une activité scolaire, si vous êtes parent, il vous est parfois demandé de remplir un questionnaire santé pour votre enfant. On pense, notamment aux données sur les différents vaccins administrés (le carnet de vaccination est toujours d'actualité en analogique), les traitements, etc. Jusqu'à 11 ans accomplis, pas de souci, les représentants légaux de l'enfant peuvent consulter le dossier médical sur le portail [MaSanté](#).

En Wallonie, cet accès des parents doit toutefois être demandé manuellement, en faisant reconnaître la relation de responsabilité légale en remplissant [le formulaire pdf](#) et en le renvoyant accompagné des copies recto/verso des cartes d'identité du responsable légal et du patient, soit par e-mail à l'adresse [info@rsw.be](mailto:info@rsw.be) soit par courrier à FRATEM, Gestionnaire Administratif, Boulevard Zoé Drion n°1, B-6000 Charleroi.

Et ça se complique encore pour la tranche de 12 à 16 ans pour laquelle les parents n'ont plus accès automatiquement aux informations de l'enfant. Le SPF Santé publique est bien conscient de ces difficultés. Une solution structurelle est en cours d'élaboration, nous dit-

on. Et si cet accès n'est pas encore disponible, c'est parce qu'actuellement "les contrôles/conditions pour cet accès ne sont pas alignés entre les différents niveaux" de pouvoir. "Les régions appliquent notamment des contrôles supplémentaires sur base d'une procédure de demande d'accès."

Si cette situation peut-être problématique pour certains parents, le SPF Santé publique précise qu'"il est important de comprendre que les contrôles en place ont été conçus pour limiter les risques d'un accès non approprié dans certains cas", et l'administration de citer l'exemple d'une déchéance d'autorité parentale.

## **Pourquoi l'accès aux données des plus de 12 ans n'est pas automatique**

Actuellement, par défaut, les données des enfants de plus de 12 ans ne sont pas accessibles automatiquement pour les représentants légaux.

Et "il y a des raisons à cela", analyse le docteur Paul Vollemaere, secrétaire général du Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO). Cela dépend du contexte familial, "si le courant ne passe pas très bien, que la pilule a été prescrite, qu'il y a eu une maladie sexuellement transmissible, etc."

Que cela se trouve sur papier ou sur un support informatique, il sera convenu entre le médecin et l'adolescent de ne pas les rapporter, explique-t-il. Et plaide pour des filtres plus précis d'accès aux résultats selon les personnes qui les consultent.

## **Un accord politique sur le seuil d'âge**

Jusqu'à récemment, il n'y avait pas d'accord politique sur le seuil d'âge à utiliser sur la plateforme [MaSanté](#) et les sites régionaux vers lesquels renvoie cette page : le [Réseau Santé Bruxellois](#) ou le [Réseau Santé Wallon](#). Les règles étaient différentes en fonction des Régions et c'est la raison principale du blocage actuel, explique Thibaut Duvillier, administrateur général adjoint à la plateforme eHealth (gère l'évolution du site MaSanté).

Depuis plus d'un an, des discussions au niveau politique et avec les entités fédérées ont eu lieu. Il en est ressorti des règles communes pour l'ensemble des entités fédérées. En résumé, ont accès aux données médicales :

- En dessous de 13 ans, le parent (tuteur, etc.)
- Entre 13 et 16 ans, les parents, mais aussi les enfants
- Au-delà de 16 ans, le mineur seul

Étant donné le fait que ces données sont sensibles, le législateur a listé une série d'exceptions : la déchéance parentale, par exemple.

Ces nouvelles règles harmonisées devraient permettre la mise en place d'un portail interfédéral pour l'accès au dossier médical informatisé. La navigation devrait être facilitée. Les premiers tests auront lieu au mois de décembre prochain et le lancement est prévu pour le début de l'année 2025, nous dit-on.

Sur le nouveau portail interfédéral "on va intégrer la possibilité pour les parents de pouvoir consulter les données de leurs enfants directement, sans devoir se réauthentifier ou passer par un autre portail", annonce Thibaut Duvillier.

Notons qu'actuellement, pour accéder eux-mêmes officiellement aux données médicales des enfants à partir de 12 ans, les parents doivent passer par des procédures papier.

L'idée est donc de simplifier cet accès en informatisant ce processus, mais aussi en croisant les données du registre national pour confirmer la filiation, s'il s'agit d'un mineur émancipé ou d'une minorité prolongée, par exemple, ce qui devrait simplifier le travail de vérification.

## Des informations

Les adolescents et adolescentes peuvent dans certains cas souhaiter ne pas informer leurs parents sur des données sensibles. Il leur est donc possible (c'est inscrit dans la loi des droits du patient) lors d'une consultation chez un prestataire de soins de demander de ne pas publier l'information dans le dossier médical informatisé. Le parent ne verra dès lors pas cette information.

## Un statut vaccinal plus complet

L'intérêt d'un dossier médical informatisé est de trouver rapidement des informations. Cela concerne les enfants, mais aussi les adultes. Mais les données disponibles sont parfois incomplètes, constate le docteur Paul Vollemaere. "Je pense aux données de vaccination [...] je suis parfois stupéfait de voir que toutes les vaccinations antérieures, faites parfois par l'ONE, Kind en Gezin, la médecine scolaire ne s'y trouvent pas", ajoute-t-il.

Pour ce spécialiste, il y a donc encore des failles dans le partage des données de vaccination. Ce qui peut, parfois, contrarier certains parents, de ne pas trouver les informations recherchées.

Une situation qui devrait évoluer. C'est en tout cas ce que promet le Réseau de Santé Bruxellois qui annonce [l'arrivée d'un statut vaccinal plus complet sur la plateforme](#). La Belgique a pour cela adopté un nouveau standard international. "Le projet est en cours de développement mais médecins généralistes, hôpitaux et pharmaciens peuvent déjà enregistrer des données de vaccination", assure la plateforme régionale.

**Inscrivez-vous  
aux newsletters  
de la RTBF**

Info, sport, émissions, cinéma... Découvrez l'offre complète des newsletters de nos thématiques et restez informés de nos contenus

**Je m'inscris**

Tous les sujets de l'article

- Santé
- Belgique
- Infos locales
- Suggestion de la rédac'
- Info
- Régions
- Bien-être
- Vie pratique

## SUR LE MÊME SUJET

LA GRANDE FORME

**Le dossier médical global : quels sont vos droits ?**

30 mai 2022 à 18:00 • ⌚ 2 min

TENDANCES PREMIÈRE

**Une alerte 'maladies rares' intégrée au dossier médical électronique**

08 mars 2022 à 11:58 • ⌚ 3 min

**Près d'un Belge sur deux n'a jamais entendu parler du dossier médical électronique**

12 janv. 2022 à 11:05 • ⌚ 2 min

**Des projets pilotes pour amener davantage de Bruxellois au dossier médical partagé**

25 mars 2019 à 12:36 • ⌚ 1 min

LIÈGE

**Les patients du CHC ont accès à leur dossier médical sur le Réseau Santé Wallon**

27 févr. 2018 à 17:05 • ⌚ 1 min

## ARTICLES RECOMMANDÉS POUR VOUS

BELGIQUE

**Vaccins Covid-19, tests, protections : 207 millions d'euros de matériel médical vont être détruits**

17 juil. 2024 à 13:12 • ⌚ 2 min

BRUXELLES

**Visiter un musée (gratuitement) sur prescription médicale : l'idée séduit à Bruxelles**

03 juin 2024 à 18:36 • ⌚ 1 min

DOCUMENTAIRES SOCIÉTÉ

**Comment les médecins gèrent-ils l'annonce de diagnostics graves aux patients et à leur famille ?**

08 avr. 2024 à 07:00 • ⌚ 3 min

BELGIQUE

**Santé : le Centre d'expertise des soins de santé KCE plaide pour la reconnaissance de l'endométriose comme maladie chronique**

04 avr. 2024 à 07:45 • ⌚ 4 min



Disponible sur  
Google Play

Disponible sur  
App store

Suivez-nous



**Thématiques**



**Services**



**L'Actu décryptée**



**Radios**



**Émissions**



**Nous contacter**



**Copyright © 2024 RTBF**

[Déclaration d'accessibilité](#) [Mentions légales](#) [Conditions Générales](#) [Politique des Cookies](#)

[Modifier les cookies](#) [Droit à l'oubli](#) [Vie privée](#) [Mon RTBF](#)

**ciM** internet